

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, à vingt heures, le vingt-sept-mars, le conseil municipal de la commune de Toussieux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Armand Chaumont, Maire, afin de discuter publiquement des questions à l'ordre du jour.

Présents : Patrice LANSARD, Sylvie FROGER, Gérard POYET, (adjoints)

Joëlle VERNAY, Estelle MORIN, Cyril TOURNAIRE, Xavier BRETIN, Christian JAMES Patricia CHAUDIER
Sylvie BOILLOT Stéphane FRANCHEQUIN Ingrid BESSON

Absents excusés : Raphaël MESQUITA, Emeline DUFRESNE (pouvoir Sylvie FROGER)

Secrétaire de séance : Joëlle VERNAY.

Ordre du jour :

1-Budget :

1.1- Compte administratif 2022

1.2- Compte de gestion 2022

1.3-Situation de clôture-affectation des résultats

1.4-Fiscalité des taux

1.5-Budget primitif 2023

1.6-Subventions de droit privé

1.7-Etat des emprunts

2-Tableau de modification des emplois

3- Délibération embauche de W.Alvarez

4-RIFSEEP

5-Délibération pour autoriser à signer le devis du géomètre en vue l'acquisition de l'emplacement n° 3

6-Délibération pour autoriser à la convention-devis avec Qualiconsult pour la mission de contrôle Technique pour la construction du bâtiment scolaire.

7-Retour CCDSV, syndicats, commissions

8-Points divers

Secrétaire de séance Joëlle VERNAY

1.Budget

1.1 Compte administratif 2022

Présentation du compte administratif 2022, en Investissement puis en fonctionnement, en recettes et en dépenses.

Budget fonctionnement Dépenses

Comparatif réalisé compte administratif 2022 / primitif 2022

- Chapitre 11 – charges à caractère générale =budgetisé # 191,2k€ -réalisé # 130 k€ -Poste électricité contenu du fait des travaux à la salle communale -arrêt chauffage pendant hiver 2021 et printemps 2022

-Frais voiries pas de travaux hormis travaux d'épaveuse

-Frais contentieux budgétés et non utilisés

- Chapitre 12 – charges de personnel : budgétés# 179 k€ dépensés # 170 k€

-augmentation de 3.5 % des salaires et indemnités chargés de la fonction publique au 1 ° juillet 2022

- Chapitre 67 -charges exceptionnelles budgétés # 20 k€ dépensés # 20k€ (avance trésorerie creux du loup)

Total budget Fonctionnement : budgétés # 631 k€ réalisé # 428k€

Budget fonctionnement recettes

- Chapitre 73 : impôts et taxes – TADE = droits de mutation budgétisé 25 k€ réalisé 46k€ différentiel = + 21k€
- DSC budgétisé 49k€ réalisé 56 k€ différentiel # +7 k€

Total recettes fonctionnement : budgétisé 630 k€ réalisé # 560k€

Budget investissement 2022

-Total dépenses budgétisé # 659 k€ réalisé # 335 k€

-total recettes budgétisé # 659 k€ réalisé # 245 k€ (1 subvention travaux salle communale décalée en janvier 2023)

Bilan général : pour une population de 1 145 habitants

Capacité Autofinancement Brute (Produits de Fonctionnement – Charges de Fonctionnement =132 480 €)

Dette : encours au 31 décembre 2022 = 578 600 €

Annuité des dettes bancaires et assimilés = 67 836 €

Capacité Auto-financement Nette = 75 073 € (rappel 2021 = 80 736€) - en baisse constante

Compte administratif en tout point identique au compte de gestion 2022

Le maire quitte la séance, Monsieur Gerard Poyet procède au vote

Il est proposé au conseil municipal de voter le compte administratif 2022

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

1.2 Compte de gestion 2022

Compte de gestion 2022, en Investissement puis en fonctionnement, en recettes et en dépenses.

Il est proposé au conseil municipal de voter le compte de gestion.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

1.3 Situation de clôture (validé par la DGFip)

Présentation du tableau

SITUATION À LA CLOTURE DE
L'EXERCICE : 2022^(N) M 14 (MS7simplifiée au 01/01/2023)

Détermination du bassin d'affectation à l'investissement et de la reprise anticipée du résultat disponible.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT		
1	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 2021 ^(N-1)	220 606.08 €	281 604.99 €	
2	AFFECTATION 2021 ^(N-1) FAITE EN 2022 ^(N)		- 189 898.04 €	
3	RECETTES	245 798.04 €	560 225.07 €	
4	DÉPENSES	335 050.60 €	427 744.62 €	
5	RÉSULTAT 2021 ^(N)	- 89 252.56 €	132 480.45 €	
6	RÉSULTAT CUMULÉ RÉEL de CLOTURE ^(N)	131 353.52 €	224 187.40 €	Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation REPRISE ANTICIPÉE AUTORISÉE
7	RESTES À RÉALISER RECETTES	49 870.00 €		
8	RESTES À RÉALISER DÉPENSES	59 330.00 €		
9	RÉSULTAT CORRIGÉ DES RESTES À RÉALISER	121 893.52 € ^(*)	224 187.40 €	224 187.40 €

(*) Montant à affecter à l'investissement en 2023^(N+1) suite au vote du compte administratif de 2022^(N) s'il s'agit d'un résultat déficitaire.

Calculs des résultats : (5) = (3) - (4)
(6) = (1) + (2) + (5)
(9) = (6) + (7) - (8)

Il est proposé au conseil municipal de voter la situation de clôture et d'affecter les résultats de la manière suivante

-124 187.40 € d'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du BP de 2023
-et 100 000 € en recettes d'investissement au chapitre 1068 du budget primitif de 2023.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

1.4-Fiscalité des taux

Pour prendre en compte d'une part l'augmentation constante des frais de fonctionnement (nombre de bâtiments, nombre de salariés, l'explosion démographique et d'autre part la baisse constante de la Capacité d'Autofinancement Nette de la commune (# 75 K€), il est nécessaire d'augmenter les taux d'impositions locaux.

Rappels de l'évolution des taux :

Par délibérations en date : du 26 mars 1998 et du 8 avril 2004, les conseils municipaux ont validé le changement de taux des impôts directs locaux de la manière suivante :

	Avant mars 1998	Délibération du 26 mars 1998 Passage à la TPU (Taxe Professionnelle Unique)	Délibération du 8 avril 2004
Taxe Foncier Bâti - TFB	10.09 %	10.09 + 2.09 =12.18 %	14.18 %
Taxe Foncier Non bâti-TFNB	33.58 %	33.58 + 5.97 =39.55 % ramené à 39.26 %	41.26 %
Taxe Habitation -TH	9.75 %	9.75 +1.65 =11.40 %	13.40 %
Taxe professionnelle-TP	11.40 %	Intégrer sur les autres taxes du fait du passage à la TPU Ne génère pas de rentrées financières supplémentaires à la commune	

La suppression des Taxes d'Habitation en 2021 perçues par les communes a engendré de nouveaux taux pour intégrer le remboursement sous forme de Dotations.

Ainsi :

	Délibération du 8 avril 2004	Délibération du 13 avril 2021
Taxe Foncier Bâti - TFB	14.18 %	28.15 %
Taxe Foncier Non bâti-TFNB	41.26 %	41.26 %
Taxe Habitation -TH	13.40 %	Supprimer – Le report sur la TFB ne génère pas de rentrées financières supplémentaires à la commune

Les taux des impôts locaux sont donc stables depuis 2004.

Après consultation de la DGFIP, il est proposé d'appliquer les taux suivants :

	Délibération du 13 avril 2021	Propositions mars 2023
Taxe Foncier Bâti - TFB	28.15 %	30.96 %
Taxe Foncier Non bâti-TFNB	41.26 %	45.39 %
Taxe Habitation -TH	13.40 %	14.74 % pour mémoire
Taxe Habitation Résidence Secondaire -THRS		14.74 % *

Nouveauté : il est nécessaire de créer une THRS *pour les résidences secondaires et logements vacants recensés en février 2023.

-Les taux sont appliqués sur les Valeurs Locatives 70 réindexées chaque année. (+ 7 % cette année).

L'augmentation de ces taux permettra de collecter 26 432 € supplémentaire sur le budget 2023.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la fiscalité des taux tel que définit sur le tableau ci-dessus applicable au 1 janvier 2023

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

1.5-Budget primitif 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, changement de système de compte M14 à M57 abrégée.

Chapitre 22 -dépenses imprévues – supprimé (regroupait 7.5% des chapitres11+12+65)

Possibilité d'effectuer des virements de compte à compte..

1. Budget fonctionnement :

• Dépenses fonctionnement

Regroupements de lignes de comptes (par ex téléphone et affranchissement...).

Augmentation du chapitre 11 -charges à caractère général « pour prendre en compte « les augmentations de l'énergie et des carburants. Réalisé 2022 # 130 k€ BP 2023 # 204 k€

Augmentation de la ligne 611 -contrats prestations services « pour prise en compte régularisation participation à la MJC (régularisation 2022 et 2023 + 8.5k€)

Augmentation du chapitre 12 – charges de personnel-pour prise en compte de l'augmentation annoncée des charges patronales-modifications statuts envisagés entre personnel titulaire et non titulaire. Réalisé 2022 # 170k€ BP 2023 # 237 k €

• Recettes fonctionnement

Dotations stables.

Budget de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à 667 243.40 €

2. Budget investissement

• Dépenses investissement

Maintien des opérations créées et suppression des opérations terminées (pont de Fourvières),

Principaux postes -construction école-390k€, étude de faisabilité cantine 30 k€...

- Recettes investissement

-Chapitre 23 : emprunt relai de 125 k€

-Chapitre 40 virement de la section fonctionnement de 100 k€

- Budget investissement recettes et dépenses équilibré à 714 070,04€

Présentation du budget détaillé. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

1.6-Vote des subventions de droit privé :

S. Franchequin quitte la salle, ne participe pas au débat ni au vote. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le tableau des subventions.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

1.7-Etat des emprunts

Présentation tableau.

2-Tableau de modification des emplois

Il n'est pas nécessaire de le modifier (suite à 1 stagiairisation).

3- Délibération embauche de W.Alvarez

Pas nécessaire car le poste est déjà ouvert.

4-RIFSEEP

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le RIFSEEP tel que présenté.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

5-Délibération pour autoriser à signer le devis du géomètre en vue l'acquisition de l'emplacement n°3

Il est rappelé que le conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'acquisition de l'emplacement n°3 lors de sa séance du 21 février 2023.

Pour faire une division parcellaire, il est nécessaire de borner cet emplacement réservé.

Le cabinet MOREL propose le devis joint pour un montant de 786 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour le devis du cabinet géomètre MOREL

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

6-Délibération pour autoriser à la convention-devis avec Qualiconsult pour la mission de contrôle Technique pour la construction du bâtiment scolaire.

CONTRÔLES TECHNIQUES ---→coût 4 650 €HT	
Mission L	Solidité des ouvrages et équipements indissociables
Mission SEI	Sécurité des personnes dans les ERP-IGH
Mission HAND	Accessibilité des handicapés
Mission LE	Solidité existant

VERIFICATION TECHNIQUE----→900 € HT

<u>Mission ATT HAND 2</u>	<u>Délivrance de l'attestation finale d'accessibilité</u>
<u>Mission VIEL</u>	<u>Vérification initiale des installations électriques</u>

Coût total : 4 650 + 900 = 5 550 € HT

CM27MARS2023

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour les missions du BE Qualiconsult pour les contrôles et vérifications techniques tels que définit ci-dessus

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

7-Retour CCDSV, syndicats, commissions

Retour DOB des différentes commissions de la CCDSV.

Aménagement ; Habitat ; Mobilités durables C. Tournaire :

Suppression de la règle des 2kms pour l'éligibilité au transport scolaire

Identification favorable de l'aire de covoiturage du terrain communal

A l'étude : Carte unique pour tous les transports, Déploiement de la carte OURA dans les cars scolaires.

GEMAPI C.James :

2 Stations d'épuration en projet (Ars/Savigneux et Civrieux)

Taxe 2023 stable.

Restauration écologique auprès des ruisseaux : 3 zones humides dont 1 à Toussieux

SIIAH -E Morin :

En prévision entretien du bassin de Vignol programmé en 2023 pour un coût supérieur à 60 €.

Commission sociale petite enfance : S. Froger : étude en cours pour l'implantation éventuelle de micro- crèches sur le territoire de la CCDSV.

Retour COPIL école : effectif prévisible de l'ordre de 240 enfants, seuil supérieur au seuil d'ouverture d'une classe dans le cadre d'un RPI. Les mairies disposeront de locaux en temps voulu si une ouverture de classe devait être prononcée par l'IEEN. Retour possible d'information en juin 2023

Etude sur l'allongement du temps méridien pour permettre aux nombreux enfants scolarisés de manger plus tranquillement. Pour rappel au RPI : 98 enfants scolarisés en 2018 et 240 en prévisionnel en 2023

8-Points divers

Tags abribus des grandes terres : devis de remise en état de l'ordre de 900 € TTC.

Il est proposé que la réfection soit faite par les agents techniques.

Dossier pose panneaux photovoltaïques sur bâtiment périscolaire et local technique en cours d'étude

Prochains CM :

-mardi 4 avril 20 h -arrêt PLU

-mardi 25 avril 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.